



Compte-rendu de l'audience bilatérale du 21 juillet 2025 avec Laurent Marcangeli, ministre chargé de la fonction publique

Le ministre Laurent Marcangeli a indiqué qu'il souhaitait rencontrer les organisations syndicales après la conférence de presse du Premier ministre. Il a précisé que les arbitrages ont été pris par celui-ci, sur la base de travaux d'analyses de différentes pistes réalisés par les ministères sur sa demande.

Le ministre a tout de suite précisé qu'il souhaitait proposer au Premier ministre que s'ouvre une discussion (la forme concertation ou négociation n'a pas été précisée) dès 2026 sur la revalorisation des grilles de catégorie C (applicable en 2027), puis sur les catégories B et A (2028 et 2029) ensuite. La FSU a souligné la nécessité d'une discussion sur l'ensemble des catégories, quand bien même l'application de mesures seraient phasées dans un calendrier, argumentant du fait que les grilles de chaque catégorie se chevauchent et qu'il faut traiter la question des carrières dans leur cohérence d'ensemble. D'autre part, la FSU a précisé que ceci ne saurait masquer le sujet de la valeur du point d'indice.

Laurent Marcangeli a également indiqué qu'ils avaient travaillé à répondre à l'interpellation de l'ensemble des OS sur la question de la réduction de 10 % de la rémunération en CMO, notamment sur le sujet des femmes enceintes. Il a répondu que l'abrogation de la mesure générale n'était pas à l'ordre du jour. Il a précisé qu'une mesure législative rétablissant la rémunération à 100 % pour les femmes en situation de grossesse devant être placée en CMO avait fait l'objet d'un refus d'arbitrage. Il a indiqué demander un arbitrage pour une attribution de 7 jours supplémentaires au titre du (ou d'un nouveau et supplémentaire) congé pathologique, sans préciser les modalités d'application (possibilité de prendre ces jours de manière disjointe du congé de grossesse pathologique déjà existant, en une ou plusieurs fois, extension de la durée de celui-ci ?). Il a indiqué que ceci serait l'objet d'une concertation si l'arbitrage était favorable. Il a souligné que la durée de 7 jours correspondait à la moyenne des arrêts constatés. La FSU a souligné que ceci ne répondrait pas à la revendication et aux enjeux d'égalité qu'elle sous-tend.

Il a également confirmé qu'il souhaitait inscrire ce sujet dans un projet de loi, resserré sur quelques mesures, dont des dispositions facilitant la possibilité de recruter des apprenti·es ainsi qu'une mesure permettant d'exonérer les collectivités territoriales de l'obligation de publier à la vacance des postes occupés par des contractuel·les en CDD dès lors que celles-ci voudraient reconduire les contrats. Il a précisé que c'était une demande des employeurs territoriaux.

La FSU a rappelé qu'elle n'était pas demandeuse d'un projet de loi, le risque étant très élevé que le débat parlementaire donne lieu à des mesures négatives, notamment d'affaiblissement du statut et des garanties qu'il dispose. Elle a souligné que les mesures envisagées étaient du reste largement discutables et pouvaient également être problématiques dans leur application. L'argument a été entendu par le ministre, qui a rappelé que le sujet n'était pas arbitré.

Le tour de vis austéritaire se traduit en outre par deux mesures de réductions budgétaires demandées par Bercy.

La première est l'exigence d'un coup de rabot de 30 millions sur le budget de l'action sociale interministérielle qui passerait à 100 millions.

La seconde est la réforme du supplément familial de traitement, pour aboutir à sa forfaitisation, afin de réduire le 250 millions le budget qui y est consacré, actuellement 646 millions.

Sur ces deux mesures, la FSU a souligné son vif désaccord et indiqué qu'elle les combattait avec détermination comme une nouvelle agression faite aux personnels. Elle a rappelé la colère sociale, sourde parfois, mais bien réelle et profonde, qui agitait les personnels de la fonction publique.

Le ministre Marcangeli a répondu que le Premier ministre était prêt à écouter les points de vue des OS, mais que si une mesure projetée devait être abandonnée, ce ne pourrait être que dans un cadre contraignant de maîtrise de la dépense publique globale.

Concernant le sujet des agences de l'État, le ministre a indiqué être surpris par le chiffrage d'économies de 5,2 milliards d'euros. Il a précisé que ceci n'était pas documenté à sa connaissance et que ce ne pouvait être compris que comme une hypothèse d'objectif. Il a souligné que le rapport du Sénat était plus modeste dans ses ambitions par exemple. Il a confirmé que l'objectif d'y supprimer 1500 postes par des réorganisations, fusions, réinternalisations, etc. La FSU a rappelé sa critique sur le fond du sujet, dont une partie procède des conséquences de la RéATE d'une part, et qu'il n'était pas admissible que des missions de service public, de contrôle ou de mise en œuvre de politiques publiques soient supprimées, précisant que les cultures professionnelles et conditions d'exercice devaient être préservées. Elle a d'ailleurs souligné que les raisonnements à courte vue étaient souvent faux et de nature à détruire des capacités d'action publique sur le long terme. Elle a mis en évidence ce que révélait la pétition contre la loi Duplomb en matière d'attention de la population sur la régulation et le contrôle en matière environnementale et sanitaire.

Le ministre a indiqué que rien n'est arbitré pour le moment concernant les 1500 autres postes annoncés comme devant être supprimés. Il a néanmoins précisé que les lois de programmation pour l'Intérieur et la Justice seraient respectées mais que leurs rythmes seraient probablement revus pour allonger leurs durées de programmation. Par contre, il s'est montré beaucoup moins optimiste pour la LPR.

La FSU a aussi interrogé le ministre sur la question de la PSC des agent·es publics de France Travail. Celui-ci a répondu qu'il prenait le point et qu'il reviendrait vers la FSU.

Elle a demandé à ce que le sujet du logement des agent·es publics puisse continuer d'être traité, malgré tout.

Concernant les retraites, la FSU a réitéré sa demande d'un CCFP dédié, tirant le bilan de l'impossibilité de parler des retraites des fonctionnaires dans les derniers mois, notamment du fait de la démarche de « conclave » et du périmètre décidé par le Premier ministre. Le ministre a confirmé que les mesures annoncées par le Premier ministre devaient être au PLFSS et pourraient donner lieu à des discussions. Concernant la CNRACL, il a indiqué n'être pas celui en charge de la question. La FSU a rétorqué que le sujet relevait de la compétence du CCFP prévu par la réglementation.

La FSU a souligné son désaccord de fond avec la forme et le fond de la politique annoncée par le Premier ministre, rappelant sa critique de la politique de l'offre et celle de la politique fiscale menée. Elle a souligné que la préservation et la consolidation du modèle social, qui est une garantie essentielle pour la stabilité du pays, devrait au contraire être la priorité. Ceci nécessite effectivement une double rupture, sur le plan des recettes par une réforme de justice fiscale d'une part, et des dépenses en arrêtant de dilapider quelques plus de 200 milliards par an dans des aides aux entreprises sans contreparties pour l'intérêt général. Elle a insisté sur la double exaspération qu'elle ressent partout, à tous les niveaux : exaspération des personnels de la fonction publique qui sont maltraité·es depuis trop longtemps ; exaspération des usager·es dont les droits sociaux normalement garantis par les services publics et leurs accès sont régulièrement dégradés. La FSU a conclu en affirmant sa volonté de mobiliser les personnels à la rentrée.